**COMPTE-RENDU**

**DE LA**

**SEANCE DU 24 AVRIL 2019**

**Date de convocation :** 18 avril 2019

**Date d’affichage**: 1er mai 2019

**Présents :** MmesGaëlle FONTANA –MM. Éric CAPRON – Arnaud MARQUIS –Michel de METZ – Maurice BOULOT – Xavier MOREAU – Philippe MARCHET

**Absents excusés :** Mme Aliénor CHASSINE – M. Bernard VINCENT

**ORDRE DU JOUR**

* Approbation du procès-verbal de la séance du 03 avril 2019
* Aménagement rue de Revelles
* Délibération : souscription Notre Dame
* Questions diverses
* **I / Approbation du procès-verbal de la séance du 03 avril 2019**

Le procès-verbal est approuvé et signé à la majorité des présents.

* **II / Délibération : souscription de la commune de Creuse à la Cathédrale Notre-Dame**

Monsieur le Maire donne lecture d’un communiqué de presse de l’Association des Maires de France pour un appel à solidarité visant la restauration de Notre-Dame de Paris dans le cadre de la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine.

Après débats, le conseil municipal, à l’unanimité des présents, ne souhaite pas donner une suite favorable à cet appel aux dons. Aucune subvention communale ne sera versée à la fondation du patrimoine compte tenu des dons déjà versés par les particuliers, entreprises et autres.

* **III / Aménagement rue de Revelles**

Monsieur le Maire présente le dernier projet d’aménagement de la rue de Revelles approuvé par le Conseil Départemental.

Le Département exclut la mise en place d’écluses et privilégie un plateau de 12 cm situé au carrefour des rues de Revelles et Chemin de Clairy avec positionnement de jardinières de part et d’autre.

Un premier plan matérialise une écluse côté impair avec trois places de stationnement au niveau du numéro 3 de la rue et une écluse (jardinière) côté pair au niveau du numéro 4.

Un deuxième plan matérialise une écluse côté pair avec deux places de stationnement en face du numéro 5 de la rue et une écluse (jardinière) côté impair au niveau de la pâture.

Un troisième plan matérialise une écluse côté pair avec trois places de stationnement en face du numéro 5 de la rue et une écluse côté impair avec deux places de stationnement au niveau du numéro 4 de la rue.

Les dimensions des jardinières sont de 2 mètres sur 3. Celles encadrant le plateau seront de dimensions plus petites pour une meilleure visibilité.

Le dossier va être finalisé par Amiens Métropole avant validation définitive du département et établissement de la convention.

Par la suite, une fois le projet en réalisation, le village passera à 30 km/ heure, un arrêté du maire sera pris en ce sens.

Les travaux démarreront sauf cas contraire en septembre 2019.

**Après en avoir délibéré, les conseillers à 6 voix Pour et une Abstention (M. Boulot Maurice) votent pour le troisième projet.**

 **IV / Questions diverses**

● Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu’il s’entretiendra avec les services de la Métropole pour mettre des plots en bois au niveau de la pointe de la place pour éviter que des véhicules ne s’y garent lors des manifestations communales ou de la ferme d’Antan.

● Le conseil départemental informe la commune qu’un dérasement des accotements et un curage fossé vont être entrepris le 5 mai 2019 rue de Bacouël.

● Monsieur le Maire donne lecture d’un courrier de la Métropole concernant la campagne de contrôle de l’assainissement non collectif. Les dates seront précisées ultérieurement.

● Les compteurs Linky sont en cours d’être installés dans la commune. Contact sera pris par la société en charge de l’installation auprès de chaque administré.

● La livraison des chaises a été effectuée.

● Stade de foot : marquage du stade. Le Maire a pris contact avec un prestataire qui a déconseillé le marquage sur la pelouse. Monsieur le Maire informe les conseillers que le Maire de Saveuse dispose d’une traceuse. Le Maire verra avec la métropole pour la peinture.

● Monsieur le Maire informe les conseillers qu’une réunion de réactualisation des conventions de remboursement entre la commune et la métropole sera programmée prochainement. Ces conventions concernent le domaine routier et l’espace vert communautaire.

● Monsieur Boulot informe que la batterie et des patchs ont été changés. Les opérations de maintenance restent à formaliser sur le registre dédié. Lors de la location de la salle, une précision sera apportée sur l’obligation de ne pas toucher à l’armoire électrique de la salle (en dehors des disjoncteurs dédiés aux spots d’éclairage et prise frigo).

● Madame Gaëlle Fontana informe que lors de la location de la salle des fêtes de ce week-end, des ballons appartenant à la gym ont été sortis par des enfants. Rappel sera fait par le responsable de la salle de veiller à ne pas utiliser le matériel de l’association.

**Séance levée à 20h50**